

Journal du dossier

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Dossier Courtage Aubertin · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Prêteur, courtier, personnes, dates et horodatages inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel.**

Cette pièce est la trace : c'est elle qu'un contrôleur demandera deux ans plus tard, et elle doit permettre de refaire le calcul sous la règle qui l'a produit.

Les versions de formule, et ce qu'elles ont changé

Version	Adoptée le	Portée	Effet mesuré sur le test
Version 1	22/07/2024	Définition d'origine de l'EBITDA de courtage et de la dette nette	Tests du 22/07/2024 au 10/03/2026
Version 2	11/03/2026, avenant n° 2	Précision « nettes des rétrocessions » et exclusion expresse des sommes encaissées pour compte de tiers	Assiette réduite de 6,4 M€ ; levier du T2 2026 à 3,40

Version	Adoptée le	Portée	Effet mesuré sur le test
Version 3 — proposée	En attente de signature	Ajustement pro forma du portefeuille Mérignac-Prévoyance à la rétention constatée	Porterait le levier à 3,06 sur la même période testée

Le journal des faits datés du trimestre

Date et heure	Fait	Source	Conséquence sur le dossier
12/08/2026 17 h 20	Certificat trimestriel déposé, annexe de retraitement jointe	Plateforme documentaire du club	Certificat dû le 15/08/2026, reçu en avance
05/09/2026 08 h 12	Collecte réussie des relevés de 9 assureurs porteurs	Outil de gestion de portefeuille du courtier	Dernière collecte réussie de la période
06/09/2026 07 h 05	Tentative de collecte en échec, code d'erreur conservé	Plateforme documentaire du courtier	Première tentative
06/09/2026 19 h 30	Tentative de collecte en échec	Plateforme documentaire du courtier	Deuxième tentative
07/09/2026 07 h 05	Tentative de collecte en échec	Plateforme documentaire du courtier	Source marquée indisponible, ses données ne comptent plus comme fraîches
07/09/2026 06 h 40	Clause article 1.1 version 2 consultée	Contrat de crédit déposé	Définition applicable établie
07/09/2026 06 h 52	Test de levier recomposé — 3,40	Recomposition terme à terme	Statut compliant, priorité P4

Date et heure	Fait	Source	Conséquence sur le dossier
07/09/2026 07 h 04	Retraitement de 1,2 M€ exclu du calcul	Article 1.4, approbation absente	Statut calculation_review, priorité P2
07/09/2026 07 h 11	Attestation de responsabilité civile professionnelle constatée expirée depuis le 02/09/2026	Tableau des couvertures	Statut breach_candidate, priorité P1
07/09/2026 07 h 18	Dérogation demandée sur le plancher de rétention	Demande de l'emprunteur du 04/09/2026	Statut committee_review, priorité P1

Les décisions en attente de signature à la clôture du journal

Décision attendue	Qui la porte	Ce qui est déjà prêt
Approuver ou refuser le retraitement de 1,2 M€	Délégation de crédit du prêteur	Demande rédigée, deux chiffres, contre-proposition chiffrée, pièce manquante nommée
Qualifier ou écarter le candidat au bris sur la couverture	Directeur des risques	Fait daté, clause visée, fenêtre de cure calculée, deux chemins d'obtention
Accorder ou refuser la dérogation sur la rétention	Président du comité de crédit	Dossier de comité complet, trois contreparties chiffrées, quorum calculé

Rejouabilité — Chaque ligne porte sa source, son horodatage et la version de formule en vigueur au moment du calcul ; un test antérieur se relit sous la version qui l'a produit

Écritures externes — 0 — journal tenu dans le périmètre du prêteur, aucune trace écrite dans un système tiers

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.